



Municipalité de Saint-Boniface

AVIS PUBLIC

**NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX
ET ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**

À la suite d'une communication de la Fédération québécoise des municipalités le mardi 15 février, le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) nous informe qu'à compter du 21 février les séances du conseil municipal et les assemblées publiques de consultation pourront se tenir avec public.

Le MAMH échangera avec la Santé publique dans les prochains jours concernant les mesures qui s'appliqueront à compter du **28 février**. Nous vous tiendrons informés des développements

La prochaine séance du Conseil municipal du lundi 7 mars 2022 se tiendra à 19 heures au gymnase de l'école Ste-Marie.

COPIE CERTIFIÉE

Donné à Saint-Boniface
ce 16^e jour du mois de février 2022

Julie Désaulniers
Greffière – trésorière adjointe